

PROGRÈS SOL

Évaluer le potentiel de séquestration

Pierre-André Cordonier

Améliorer le taux de matière organique, et par conséquent la séquestration de carbone dans le sol, n'est pas une mince affaire. Le groupe Progrès Sol dédié à ce thème a présenté un calculateur simple pour accompagner cette démarche.

À l'occasion de la cinquième et dernière conférence bilan du programme vaudois Progrès Sol avant la journée sur le terrain du 16 septembre, Claude-Alain Gebhard accueillait pas loin d'une vingtaine de personnes sur son domaine à Vaux-sur-Morges ainsi que le spécialiste du sol Pascal Boivin, de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hepia). Thème de la soirée: la séquestration du carbone en lien avec le changement climatique et l'augmentation de la matière organique afin d'assurer l'ensemble des fonctions du sol agricole.

Le but du groupe Progrès Sol concerné par cette thématique était d'effectuer un bilan humique complet sur 5 parcelles par exploitation et d'évaluer ensuite le potentiel d'accumulation de carbone dans le

sol de ces parcelles. Les sept agriculteurs ont donc travaillé à l'élaboration d'un calculateur Excel relativement simple d'utilisation et présenté par Jean-Yves Billaud, agriculteur à Orzens.

Pour calculer ce potentiel, le tableur se base sur deux premières données élémentaires obtenues par les analyses de sol: le taux d'argile et le taux de matière organique (MO). L'agriculteur fixe ensuite son objectif, soit un rapport de 17% de MO/argile à partir duquel la qualité structurale du sol est considérée comme bonne, ou davantage, en principe jusqu'à 24%.

Connaître le potentiel de sa parcelle

Partant de ces paramètres, le tableur donne le taux de MO à atteindre en fonction du pourcentage d'argile de la parcelle ainsi que la différence entre ce taux visé et celui effectif. Il calcule ensuite le stock de carbone par hectare de la parcelle dans les 30 premiers centimètres du sol (3500 t/ha de terre selon les valeurs moyennes) et enfin, le potentiel d'accumulation de carbone.

Ce potentiel calculé, l'agriculteur souhaite connaître l'évolution de sa parcelle et comment améliorer son taux de MO si elles se trouvent en dessous de l'objectif. Pour ce faire, les sept agriculteurs se sont basés sur le bilan hu-



Couvrir au maximum son sol est un levier important pour améliorer le ratio MO/argile. S. DEILLON

mique d'Agroscope. A partir de cette source, le calculateur indique le nombre d'années qu'il faudra pour atteindre le taux de MO/argile souhaité en conservant les mêmes pratiques. Dans le cas où le résultat du bilan humique est négatif, il y aura perte de matière organique et dégradation du sol.

Le tableur donne deux autres indications qui peuvent inspirer la pratique: il s'agit de la conversion du potentiel d'accumulation en carbone de la

parcelle en équivalent compost et en équivalent couverts végétaux. Ces deux facteurs sont calculés en nombre d'années nécessaires, hors bilan humique s'entend, pour atteindre l'objectif sur les bases d'un apport de 10 t/an de compost et des couverts végétaux de 3,5 t/ha/an de biomasse aérienne et 3,5 t/ha/an de racines. Ne pas oublier toutefois que l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques limite l'apport

en compost à 25 t/ha au maximum sur trois ans. A noter qu'il faut théoriquement 200 t/ha de compost pour élever la teneur en MO de 1%.

Conserver, une fois atteint, un ratio de 17% ou de 24% (plus difficile) demandera un effort constant de la part de l'agriculteur, car si une partie de la MO est stable, une part importante ne l'est pas. «C'est tant mieux, car cette dernière permet de nourrir la plante par minéralisation, mais les pertes devront

être compensées», a expliqué Pascal Boivin.

Mieux que rien

Le groupe a souligné la rapidité d'évaluation que permet l'outil à partir d'une analyse de sol standard et les images parlantes que constituent les équivalents années de couverts et années de compost. «Dans la réalité, le résultat est sûrement un peu différent, mais c'est mieux que rien», a indiqué Jean-Yves Billaud. La standardisation de la masse volumique du sol est une des faiblesses relevées, car elle peut différer d'une parcelle à l'autre. Autre critique importante: le fait que le bilan humique ne tienne pas compte du travail du sol. L'évaluation des conséquences sur les sols de ce paramètre fait l'objet de gros débats, mais ce serait un point à améliorer pour la suite.

Pour atteindre ses objectifs, l'agriculteur utilisera les leviers à sa disposition, soit la limitation du travail du sol, la couverture maximale du sol, et l'apport d'engrais organique. Un élément sur lequel Pascal Boivin a attiré l'attention: le recours aux prairies temporaires n'est pas nécessairement positif en soi. Son résultat dépend des pratiques de l'agriculteur notamment au niveau du travail du sol.

SUR LE WEB

www.progres-sol.ch

RÉCOLTES

Grande quantité de petits fruits suisses de qualité

Avec les températures élevées de ces dernières semaines, la récolte est abondante et dépasse celle des cinq dernières années. En outre, les baies mûrissent une semaine plus tôt que l'année précédente.

Selon les estimations de la Fruit-Union Suisse (FUS), 2428 tonnes de framboises, 529 tonnes de mûres, 748 tonnes de myrtilles et 369 tonnes de groseilles indigènes seront commercialisées cette année. La récolte se situe ainsi au même niveau que l'année précédente. En culture biologique, la FUS s'attend à 161 tonnes de framboises, 147 tonnes de myrtilles, 58 tonnes de mûres et 23 tonnes de groseilles.

Le boom des petits fruits se poursuit

La consommation de fruits rouges a crû massivement ces dernières années. Depuis 2019, elle a ainsi augmenté de près de 18% pour la framboise et de 16% pour la myrtille. Quant aux ventes de fraises, elles sont restées constantes ces dernières années. Sept kilos de baies sont consommés en moyenne par personne et par année. Les myrtilles et les groseilles sont majoritairement cultivées en Suisse orientale, alors que les fraises et les framboises le sont dans toute la Suisse.

La récolte annuelle oscille entre 350 et 600 tonnes, selon les années. Plusieurs variétés



Quelque 748 tonnes de myrtilles devraient être récoltées cette année en Suisse. SP

de fraises se succèdent et la première variété cueillie est la «Cléry», très aromatique et bien sucrée, suivie par la «Joly» et plusieurs autres variétés pour étaler au mieux la production. A noter qu'en Suisse, la sélection de nouvelles variétés prend notamment en compte l'aspect gustatif comme critère indispensable!


Acheter régional pour protéger le climat

Les fruits rouges suisses sont très exclusifs puisqu'ils sont uniquement disponibles de juillet à octobre. Les productrices et les producteurs font tout pour proposer des baies indigènes aussi longtemps que possibles, de préférence de la région et dans un emballage écologique. SP


Les conditions météorologiques actuelles sont idéales pour les petits fruits, surtout pour les mûres qui adorent les températures élevées et développent ainsi un goût très doux et fruité.

Les petits fruits suisses sont produits dans le respect de directives écologiques strictes. Parmi les avantages des petits fruits indigènes, citons les courts trajets et la fraîcheur en découlant au point de vente. En effet, les petits fruits perdent leur teneur en vitamine C, leur odeur et leur arôme après peu de temps déjà. De plus, les courts trajets réduisent les émissions générées par le transport. En achetant des petits fruits suisses, on soutient la production et on ménage l'environnement. SP

PUBLICITÉ




Le bon plan – moderne et modulable



Ghekko®

Fongicide biologique contre l'oïdium en vigne

- Agit rapidement, sans risque de résistance
- Le partenaire idéal pour Auralis
- Ne laisse pas de traces




Auralis

Active les mécanismes naturels d'auto-défense

- Protège contre le mildiou et l'oïdium
- Mode d'action inédit, pas de résistance possible
- Biologique, ne laisse pas de traces

Plus d'informations sur www.syngenta.ch



© 2022, Syngenta. Tous droits réservés. L'information contenue dans cette publication nous appartient. Elle ne peut être reproduite ou photocopiée sous quelque forme que ce soit. Les noms de produits suivis des sigles ® ou ™, la marque SYNGENTA, le logo SYNGENTA désignent des marques déposées d'une société du Groupe Syngenta. Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, consulter les indications sur l'emballage.